

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

Séance du 29 octobre 2024

en fonction : **14**

Conseillers présents : **12**

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. Alain SINDT ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaud ; M. BERGER Laurent ; M. Jean-Marc SINDT ; M. RISCH Jérôme ; Mme DELAPORTE Marjorie ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle ; M. HILD Didier ; M. KOP Patrice

Présent par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme
Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT donne procuration à M. Alain SINDT

7 – Location appartements communaux : attribution de baux de locations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les dossiers de demandes de location pour les appartements F1 ; F2 et F6 situés « 1, rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck à compter du 4 novembre 2024, à savoir :

Pour le F1 situé 1, rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck

- Monsieur CHAPON Lucas demeurant 13 Rue Comesporte 57480 SIERCK LES BAINS
- Madame SOUMAN Laura demeurant 2 Rue du Château 57480 MANDEREN

Pour le F2 situé 1, rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck

- Monsieur LOUYOT Siméon 963 Rue de Vayringe 54000 NANCY

Pour le F6 situé 1, rue de l'Abbé Senzy » à Kerling-lès-Sierck

- Madame MARTEAU Anaïs demeurant 1 Rue du Chêne à 57480 MANDEREN RITZING

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu et suite à l'avis de la commission de gestion du locatif qui s'est réunie le 29/10/2024 à 19h30 en Mairie, après en avoir délibéré décide d'accepter à l'unanimité les demandes de location à compter du 4 novembre 2024 pour :

L'appartement F1 situé « 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-lès-Sierck de Monsieur CHAPON Lucas pour un loyer de 450.00 € une caution équivalente à un mois de loyer et une provision de charges mensuelles d'un montant de 30,00 €.

L'appartement F2 situé « 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-lès-Sierck de Monsieur LOUYOT Siméon pour un loyer de 650.00 € une caution équivalente à un mois de loyer et une provision de charges mensuelles d'un montant de 40,00 €.

L'appartement F5 situé « 1, rue de l'Abbé Senzy à Kerling-lès-Sierck de Madame Anaïs MARTEAU pour un loyer mensuel de 950.00 €, une caution équivalente à un mois de loyer et une provision de charges mensuelles d'un montant de 50,00 €.

Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20241029-0729102024-DE
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération et lui donne pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 29 octobre 2024

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20241029-0729102024-DE
Date de télétransmission : 31/10/2024
Date de réception préfecture : 31/10/2024